

Reçu le : 17 novembre 2020

Enquête du : 24 novembre au 14 décembre 2020

Propriétaire : DE MEO Alessandro

Représenté par :

Situation des arbres (lieu-dit, adresse) : 5, Ch. De la Banderolle, Nyon

Parcelle(s) N° : 661

*NB : l'exactitude des informations, limites et autres, incombe au propriétaire ou son représentant*

Motif invoqué pour la demande : arbre très déséquilibré qui présente un danger pour les personnes. Cet arbre n'a aucun avenir puisqu'il est situé aux abords d'un grand cèdre. Beaucoup de branches mortes chaque année.

### Types de décision

- Soumis au règlement communal sur la protection des arbres (LPNMS)  
 Soumis au régime forestier (Lfo)  
 Atteinte à un biotope, cas à soumettre au Centre de Conservation de la faune et de la nature (LPN, LPNMS, Lfaune)  
 Information pour mise en conformité suite à l'abattage déjà exécuté en raison d'une mise en danger éminente

### Importance paysagère

1.  grande valeur  
 2.  valeur moyenne  
 3.  de peu d'intérêt  
 4.  arbre d'ornement non-suivi

### Etat sanitaire (apparence visuelle)

1.  sain et vigoureux  
 2.  de condition normale  
 3.  présentant des doutes  
 4.  arbre blessé  
 5.  sec sur pied, abattage d'urgence, effectué de suite

### ARBRE(S)

Parcelle N°	Essence	Nombre	Ø du tronc en cm à 130cm du sol	Hauteur	Etat sanitaire (apparence visuelle)	Motifs retenus pour l'abattage
661	Noyer	1	28cm	6m	Dépérissant	Dangereux pour les personnes
	Total :					

### Motif(s) retenu(s) pour l'abattage

1.  Arbre nuisant à la conservation de bien de valeurs notables (art.15, LPNMS, pt1à3)  
 2.  Arbre nuisant à la conservation de bien de valeurs notables (art.15, LPNMS, pt 4)  
 3.  Entretien de la surface boisée  
 4.  Construction d'un bâtiment selon dispositions légales  
 5.  Arbre non conforme selon distance et hauteur par rapport à la limite de propriété  
 6.  Dangereux envers la population, les usagers  
 7.  Abattage d'urgence effectué pour la sécurité  
 8.  Mesures phytosanitaires

### Proposition

- Autoriser l'abattage  
 Autoriser la taille  
 Autoriser l'écimage

- Refuser l'abattage  
 L'état d'urgence nécessite/a nécessité un abattage sans délai  
 Autoriser le recepage

### Compensation

- Aucune, parcelle suffisamment boisée       Replantation       Taxe compensation de CHF .....

### REMARQUES (devis, restrictions, délais, etc.)

Pour le préavis – Service espaces verts et forêts Fabienne Freymond Cantone  Municipale	Hugues Rubattel  Chef de service
--	---